

Signature de la nouvelle convention collective pour le syndicat des employés(es) municipaux de la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez

Saint-Alphonse-Rodriguez, 10 septembre 2019 – La municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez et le syndicat des employés(es) municipaux ont signé le 15 juillet une nouvelle convention collective couvrant la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2022. La convention collective précédente était échue depuis le 31 décembre 2017.

Cette nouvelle convention collective prévoit notamment une majoration de l'échelle salariale globale de 7,85 % sur 5 ans, en incluant l'année 2018. En outre, les nouveaux articles de la convention permettent d'insérer des échelons dans la grille salariale. Les deux parties se disent satisfaites du résultat des négociations.

Le nouveau contrat de travail du personnel col bleu et col blanc permet donc de bonifier les conditions de travail des employés, tout en respectant la capacité financière de la municipalité et en assurant une stabilité et une qualité des services offerts à la population. « *Nous sommes très fiers du travail accompli par tous les représentant à la table de négociations. C'est une première négociation depuis 2011 et un travail rigoureux a été fait au bénéfice de tous* », mentionne Isabelle Perreault, mairesse de Saint-Alphonse-Rodriguez.



Sur la photo de gauche à droite : Jean Ouellette, conseiller municipal siégeant au comité de négociation; Réjean Marsolais, greffier; Luc Beaupré, membre du comité de négociation; Myriam Dufresne-Manassé, Conseillère syndicale; Sylvie Desbiens, membre du comité de négociation; Me Jean-Sébastien Hébert, avocat; Isabelle Perrault, Mairesse; Marie-Soleil Dumas, présidente du syndicat; Elyse Bellerose, Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim.